

accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 2'350'000.- au crédit d'investissement de CHF 2'940'000.- accordé par le Grand Conseil le 22 septembre 2020 pour financer la migration et l'intégration de la solution de gestion du contentieux à la plateforme SIF

du 2 septembre 2025

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le préavis du Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit additionnel de CHF 2'350'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la migration et l'intégration de la solution de gestion du contentieux à la plateforme SIF.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et amorti en 3 ans.

Art. 3

¹ Le présent décret est sujet au référendum facultatif.

² Le Conseil d'Etat est chargé de son exécution. Il en publiera le texte et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 2 septembre 2025.

Le président du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand
Conseil:

S. Montangero

I. Santucci

Date de publication : 16 septembre 2025

Délai référendaire : 15 novembre 2025